

Ad. E.



**Me Daniel Chénard, Ad. E.**  
Montréal

*Ces notes biographiques ne sont pas exhaustives.*

Me Daniel Chénard est spécialisé en droit public, plus particulièrement dans les domaines du droit administratif, constitutionnel, municipal et disciplinaire. Il représente le Barreau du Québec ainsi que le Bureau du syndic depuis 1995. Il agit à titre de syndic *ad hoc*.

## **CONTRIBUTION**

Auteur, conférencier, plaideur et professeur, Me Chénard siège au Comité sur les tribunaux administratifs (de 1995 à aujourd'hui) ainsi qu'au Comité de liaison avec le Tribunal administratif du Québec. À l'Association du Barreau canadien, il a été président national de la section de droit municipal. Il a enseigné à l'Université de Montréal et à l'Université McGill, en plus d'offrir de la formation à l'École du Barreau. Il a animé de nombreux ateliers, dont un destiné aux juges des cours supérieures et cours d'appel des provinces canadiennes, ainsi qu'un atelier de formation pour les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, de même qu'un cours sur la *Loi sur l'accès* pour les juges de la Cour du Québec. Il a participé à différents colloques et livré plusieurs conférences sur le droit municipal, scolaire, administratif et constitutionnel.

## **RAYONNEMENT**

Lors de la réforme du *Code civil du Québec*, il a enseigné les cours de preuve et prescription et de responsabilité civile dans plusieurs coins de la province. Il est co-lauréat du prix littéraire de la Fondation du Barreau du Québec pour un ouvrage intitulé *Droit québécois de l'aménagement du territoire* (1985). Il a été responsable de l'équipe de la Faculté de droit de l'Université de Montréal au concours Laskin (éditions 1989 et 1990).